Extrait des Registre de

Du jeudi 12 mars 1789

Les Dlles filles de feu M. andré M.e en chirurgie à versailles qui avoit ~~ayant~~ obtenu des approbations distinguées pour les bougies contre les maladies de l'urètre ~~antivenériennes~~, ayant prié l'academie d'en examiner la composition et fabrication, MM. arrachart et maugras ont été nommés Comres, et d'après leur rapport la compagnie a jugé qu'on pouvoit avoir confiance aux bougies que ces demoiselles continuent de fabriquer, et qu'elles sont propres à remplir les vues que les maitres de l'art se proposent dans l'usage methodique de ce moyen curatif. en foi de quoy j'ay delivré le present extrait de nos registres que je certifie veritable. à paris le 15 mars 1789

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 32 d.2 n° 56